



AIDE JURIDIQUE ONTARIO

# **Plan d'action Services aux Autochtones 2025-2030 : Rapport d'étape**

Publié en septembre 2026

Le Rapport d'étape vise à informer le personnel d'Aide juridique Ontario (AJO), les partenaires communautaires et les participantes et participants du secteur de la justice des mesures prises pour améliorer les services d'aide juridique offerts aux clientes et clients membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis.



LEGAL AID ONTARIO  
AIDE JURIDIQUE ONTARIO



## Reconnaissance du territoire

Aide juridique Ontario reconnaît que son travail et celui de ses partenaires communautaires se déroulent sur les territoires autochtones traditionnels de l'Ontario. Nous sommes reconnaissants d'avoir la possibilité de collaborer et de cohabiter sur ces territoires avec ceux et celles qui en ont pris soin et qui continuent de contribuer à la force de l'Ontario.

Aide juridique Ontario tient à exprimer sa gratitude aux premières et premiers intendants des terres sur lesquelles se trouvent nos bureaux de Toronto. Nous qui résidons ou travaillons sur le territoire traditionnel des Mississaugas of the Credit, du peuple Michi Saagig et des Anichinabés, et visés par des traités avec eux, nous reconnaissons également que cette région a hébergé les Ojibwés, les Iroquois et les Wendats, ainsi que leurs ancêtres. Nous nous engageons à comprendre l'histoire de cette région, à reconnaître les droits inhérents et les droits issus de traités, et nous sommes ici avec humilité en tant que collègues, apprenants et alliés.

## Table des matières

---

|    |  |                                                                                 |
|----|--|---------------------------------------------------------------------------------|
| 4  |  | <b>Voici Dakota</b>                                                             |
| 6  |  | <b>Principes directeurs des Services aux Autochtones</b>                        |
| 7  |  | Les Services aux Autochtones                                                    |
| 8  |  | <b>Plan d'action stratégique quinquennal des Services aux Autochtones d'AJO</b> |
| 8  |  | Domaines d'intervention du Plan d'action de Service aux Autochtones             |
| 9  |  | Mesure des progrès                                                              |
| 10 |  | <b>Priorités stratégiques</b>                                                   |
| 10 |  | Approche de services axée sur les clients                                       |
| 11 |  | Résultats pour Dakota                                                           |
| 11 |  | Incidence sur Dakota                                                            |
| 12 |  | Excellence organisationnelle                                                    |
| 13 |  | Résultats pour Dakota                                                           |
| 13 |  | Incidence sur Dakota                                                            |
| 14 |  | Attirer des talents et les garder                                               |
| 15 |  | Résultats pour Dakota                                                           |
| 16 |  | Incidence sur Dakota                                                            |
| 16 |  | Motivation des collectivités et du secteur de la justice                        |
| 17 |  | Résultats pour Dakota                                                           |
| 18 |  | Incidence sur Dakota                                                            |
| 19 |  | Regard sur l'avenir                                                             |
| 22 |  | <b>Voici l'équipe</b>                                                           |

## Plan d'action Services aux Autochtones 2025-2030 : Rapport d'étape

### Auteure :

Aide Juridique Ontario  
Service des services aux Autochtones

[indigenousservices@lao.on.ca](mailto:indigenousservices@lao.on.ca)

### Publié :

29 septembre 2026

### **Aide juridique Ontario**

20, rue Dundas Ouest, bureau 730  
Toronto (Ontario) M5G 2H1

Sans frais : 1 800 668-8258

Courriel : [info@lao.on.ca](mailto:info@lao.on.ca)

Site Web : [www.legalaid.on.ca](http://www.legalaid.on.ca)

This document is available in English.

Aide juridique Ontario reçoit un appui financier du gouvernement de l'Ontario, de la Fondation du droit de l'Ontario et du gouvernement du Canada.

# Voici Dakota

---

*Aide juridique Ontario (AJO) offre des services aux clients autochtones partout en Ontario, notamment dans les centres urbains, les collectivités des Premières Nations ainsi que les régions rurales et éloignées. Ces services sont offerts dans les tribunaux de l'Ontario, les cliniques juridiques communautaires et les tribunaux spécialisés, comme les tribunaux des peuples autochtones.*

*Nous avons fait la connaissance de Dakota en 2025, à la publication du Plan d'action 2025-2030 des Services aux Autochtones d'AJO. Voici son histoire. Bien que fictive, elle reflète le vécu et les problèmes juridiques de nombreuses personnes autochtones clientes d'AJO. Cette étude de cas illustre la diversité de leurs besoins, les difficultés juridiques qu'ils traversent ainsi que les services et les mesures de soutien qu'AJO leur offre.*



Dakota est membre d'une Première Nation établie sur une île du Nord de l'Ontario. Le père de Dakota, qui n'est pas autochtone, a quitté la famille peu après sa naissance. Sa mère, fille d'un survivant des pensionnats autochtones, lutte contre la toxicomanie depuis aussi longtemps que Dakota s'en souvienne. Ses tantes ont essayé de lui apporter stabilité et soutien, mais, au fur et à mesure que Dakota grandissait, il lui était de plus en plus difficile de maintenir la connexion avec sa communauté et sa culture.

Dakota avait du mal à l'école et avait peu d'amitiés. À 18 ans, iel a rencontré Sam, un jeune homme de 25 ans de la même nation qui gagnait sa vie en vendant du fentanyl. Après trois mois de fréquentations, Dakota se rend compte qu'iel est enceinte. Il a décidé qu'ils devraient déménager à Sudbury, où il croyait avoir plus d'occasions de gagner de l'argent. Malgré les supplications des tantes, ils ont tous deux déménagé à Sudbury.

Le couple s'est installé chez un ami de Sam, et Dakota a ensuite donné naissance à une petite fille. Les soins à donner à la nouvelle-née, l'éloignement de la famille et du soutien communautaire, les difficultés financières et la toxicomanie persistante de Sam représentent autant de facteurs de stress qui ont mis leur relation à rude épreuve. Leurs disputes ont augmenté en fréquence et en virulence.

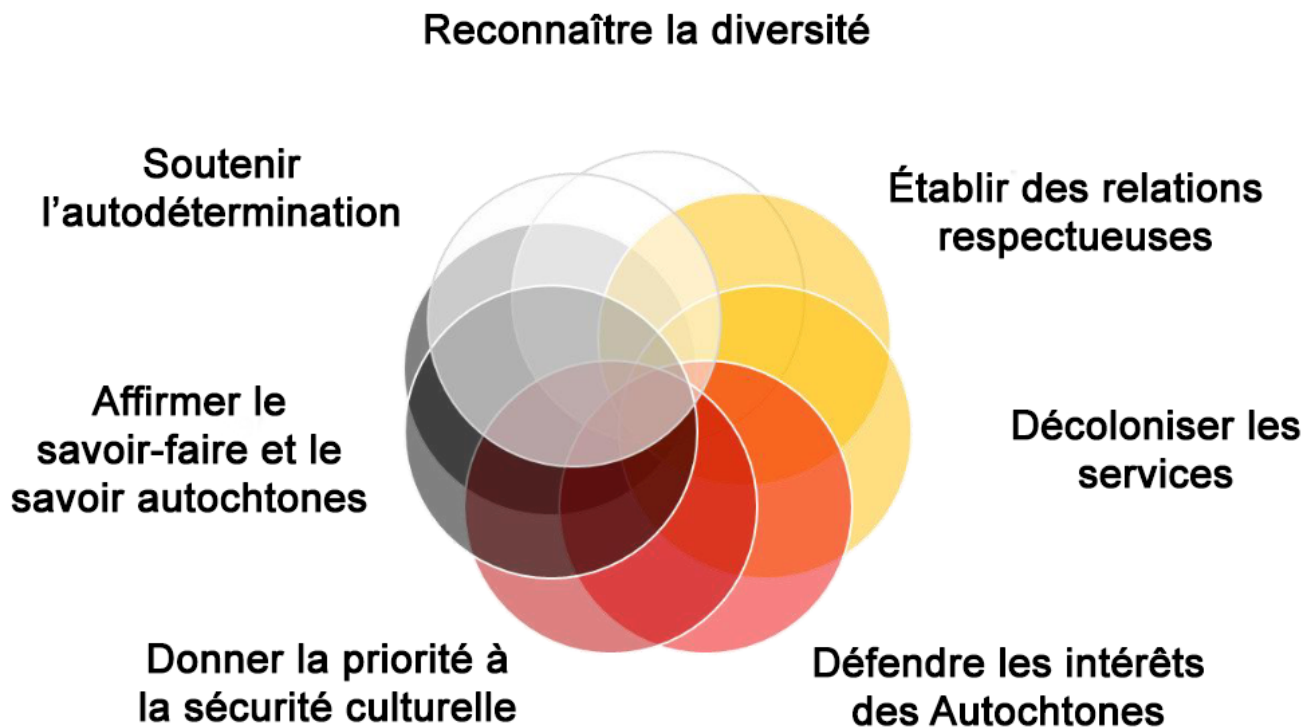
Un soir, une dispute à propos de l'argent débouche sur de la violence physique. Sam a perdu son calme et poussé Dakota. Lorsque Dakota l'a repoussé pour se protéger, un voisin a appelé la police en raison du vacarme. Arrivés sur les lieux, les policiers ont arrêté Sam et Dakota. Ils ont été conduits au centre d'emprisonnement de Sudbury. Des accusations de violence conjugale ont été portées contre Dakota.

C'est une jeune personne seule et effrayée qui est mise en contact par téléphone avec Aide juridique Ontario.

***« Je m'appelle Dakota et j'ai besoin de votre aide. »***

# Principes directeurs des Services aux Autochtones d'AJO

---



- **Reconnaître la diversité** : tenir compte de la diversité des vécus et des besoins propres aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits de l'Ontario.
- **Établir des relations respectueuses** : entretenir des relations positives, constructives et respectueuses avec les collectivités et les organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- **Décoloniser les services** : instaurer des structures et des processus pour décoloniser la démarche d'AJO en matière de services aux Autochtones.
- **Défendre les intérêts des Autochtones** : soutenir les intérêts des personnes, des familles et des communautés autochtones dans les sphères d'influence d'AJO.
- **Donner la priorité à la sécurité culturelle** : favoriser la sécurité culturelle en milieu de travail et dans la prestation des services au moyen de la pratique de l'humilité culturelle et de la reconnaissance du partage des responsabilités des uns envers les autres.

- **Réaffirmer le savoir-faire et le savoir autochtones** : offrir aux clients autochtones des services qui respectent et valorisent leurs modes d'apprentissage, leurs façons d'être et leurs façons de vivre.
- **Soutenir l'autodétermination** : encourager et soutenir l'autodétermination des collectivités autochtones partout en Ontario.

## Les Services aux Autochtones

Les Services aux Autochtones ont pour objectif de superviser la coordination, l'élaboration et la prestation des services qu'AJO et ses fournisseurs de services offrent aux clients et aux collectivités autochtones de l'Ontario, et de fournir des conseils spécialisés à cet égard.

Les Services aux Autochtones soutiennent la stratégie d'AJO qui vise la réalisation des objectifs suivants :

Des services efficaces  
et culturellement  
adaptés aux clients  
autochtones de  
l'Ontario

Des politiques et  
des programmes  
autochtones novateurs  
en matière d'aide  
juridique

Une collaboration avec  
les fournisseurs de  
services juridiques des  
Premières Nations, des  
Métis et des Inuits et le  
secteur de la justice

Des relations solides  
avec les collectivités  
et les fournisseurs de  
services des Premières  
Nations, des Métis et  
des Inuits

# Plan d'action stratégique quinquennal des Services aux Autochtones d'AJO

---

Le Plan d'action des Services aux Autochtones d'AJO soutient les objectifs du plan stratégique plus large de l'organisme, à savoir d'aménager des avenues pour renforcer notre organisme, d'innover dans la prestation de services et de responsabiliser nos clients en leur fournissant les services dont ils ont besoin pour naviguer dans le système juridique dans le respect de la dignité et de l'équité. Il s'appuie sur les principes directeurs des Services aux Autochtones et s'aligne sur le mandat, la vision et la mission d'AJO. Il contribue à la mise en œuvre de plusieurs appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation en matière de justice, notamment les appels 1, 27, 30, 31, 38, 47, 57 et 80.

## Domaines d'intervention du Plan d'action de Services aux Autochtones

Chaque domaine d'intervention est associé à de multiples initiatives, dont beaucoup découlent du rapport d'AJO intitulé *Les relations d'abord, les affaires plus tard, partie I* (en anglais seulement, sous le titre [\*Relationships First, Business Later, Part I; voir le résumé en français du rapport de la consultation\*](#)). L'intégration de ces initiatives dans l'ensemble de l'organisme, et l'adoption de responsabilités claires et de mesures de progrès constitueront la clé de la réussite au titre de chacun des domaines d'intervention. Ces efforts nous aideront à fournir des services plus réactifs et plus holistiques aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits à travers l'Ontario.



## Mesure des progrès

Le Plan d'action des Services aux Autochtones d'AJO soutient les objectifs du plan stratégique plus large de l'organisme : aménager des avenues pour renforcer notre organisme, innover dans la prestation de services et responsabiliser nos clients en leur offrant les services dont ils ont besoin pour naviguer dans le système juridique avec dignité et équité.

L'excellence, la transparence et l'amélioration continue commandent qu'AJO élabore un tableau de bord interne pour évaluer en continu les principaux indicateurs de progrès connexe à chacune des initiatives stratégiques. Nous sommes résolus à apprendre et à nous améliorer. Ces mesures montreront ce qui fonctionne et ce qui doit encore faire l'objet d'une attention particulière.

Les prochaines sections présentent les activités et les réalisations qui contribuent concrètement à étayer chacune des initiatives stratégiques

# Priorités stratégiques

---

## Approche de service axée sur les clients

AJO s'est engagé à offrir aux clients autochtones des services accessibles et adaptés à leur culture afin de renforcer leur confiance dans l'aide juridique et de favoriser de meilleurs résultats en matière de justice.

En 2025-2026, AJO :

- a lancé, avec le soutien de la Fondation du droit de l'Ontario, une initiative de deux ans visant à former les avocats et les étudiants en droit à la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Ce projet renforcera la capacité d'AJO à répondre aux besoins particuliers des familles autochtones tout en offrant des services juridiques de qualité, adaptés à leur culture, dans les affaires de protection de l'enfance autochtone;s.
- a conçu une ressource en matière de mise en liberté sous caution des Autochtones à l'intention des avocats de service et des avocats en droit criminel;
- a accru la communication, la collaboration et la production de rapports avec les organismes autochtones de services juridiques qu'AJO finance;
- a contribué à l'examen des ressources et des exigences à l'intention des avocats de service et des avocats en droit criminel inscrits au tableau des avocats offrant des services Gladue;
- a collaboré avec les comités locaux des tribunaux à la mise en place de tribunaux des peuples autochtones à Windsor, Chatham, Brantford, Hamilton et Brampton;
- a établi des liens avec les coordonnateurs de la justice autochtone de la province pour soutenir leur travail au sein du réseau des cliniques juridiques;
- a collaboré avec les districts de la province pour nouer des relations constructives avec les communautés et les clients autochtones ainsi qu'avec le personnel de soutien devant les tribunaux, et veiller à ce que son personnel et ses avocats travaillent auprès des Autochtones de manière culturellement adaptée partout en Ontario.



De gauche à droite : la professeure Gemma Smyth, de l'Université de Windsor, et Jamie Holmes, avocate à AJO, pilotent l'initiative relative au projet de loi C-92.

## Résultats pour Dakota :

Pour Dakota, ces initiatives pourraient produire les résultats suivants :

- **Mieux prendre en compte les facteurs *Gladue* pour ce qui est d'une mise en liberté sous caution et tout au long de la procédure criminelle.** La ressource d'AJO en matière de mise en liberté sous caution des Autochtones et l'examen des exigences du tableau Gladue aident les avocats à cerner et à présenter des éléments comme le parcours familial de Dakota, le vécu de sa mère, une enfant d'un survivant des pensionnats autochtones, l'éloignement du soutien communautaire, la pauvreté et les traumatismes. Ces renseignements peuvent permettre d'aboutir à des résultats plus justes et mieux adaptés.
- **Orienter Dakota vers des mesures de soutien propres aux Autochtones.** Une collaboration accrue avec les organismes autochtones de services juridiques, les coordonnateurs de la justice autochtone et les partenaires communautaires peut faciliter l'accès de Dakota à un soutien adapté à sa culture, notamment de l'orientation vers des ressources, la bonne défense de ses intérêts, de l'accompagnement devant les tribunaux et la présentation à des services communautaires autochtones.
- **Adapter les services aux problèmes juridiques liés à la famille.** Comme ils ont reçu de la formation renforcée sur la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et sur les services à l'enfance et à la famille autochtones, les avocats d'AJO sont mieux outillés pour aider les parents autochtones comme Dakota si des préoccupations relatives à la protection de l'enfance surviennent après leur arrestation.
- **Accéder aux tribunaux des peuples autochtones là où ils sont à disposition.** Le soutien d'AJO à ces tribunaux peut permettre que l'affaire de Dakota soit entendue dans un cadre intégrant les perspectives autochtones, la participation communautaire et des approches de justice et de guérison adaptées à sa culture.
- **Renforcer la confiance dans le système juridique.** En nouant et en consolidant les relations entre son personnel, les cliniques juridiques communautaires, les communautés autochtones et les intervenants de soutien devant les tribunaux, AJO rend les services plus accueillants et plus sûrs sur le plan culturel. Dakota peut ainsi avoir écoute, respect et compréhension dans une période de stress et de vulnérabilité.

## Incidence sur Dakota

Grâce à ces services axés sur les clients, Dakota a davantage de chances de recevoir une aide juridique qui tient compte de l'ensemble de sa situation, au-delà de l'accusation

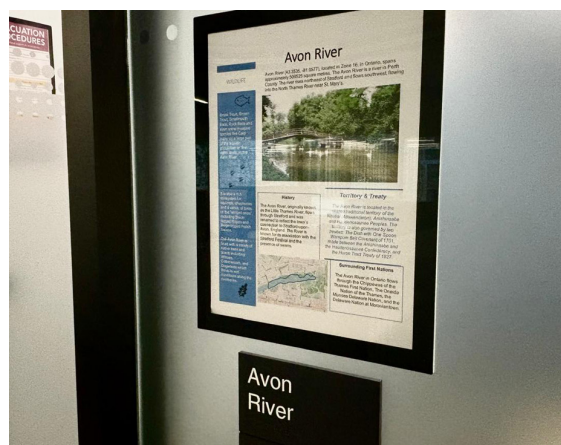
criminelle. Sa défense peut ainsi être bien éclairée et ses accès aux services et aux ressources de soutien autochtones, renforcés. Sur le plan de la justice, les résultats sont ainsi plus équitables, adaptés à sa culture et axés sur la responsabilisation et la guérison.

## Excellence organisationnelle

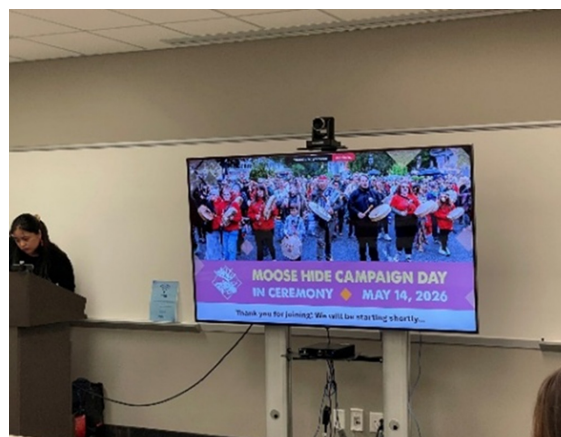
Pour AJO, ce terme signifie créer des structures et des processus qui répondent aux besoins des Autochtones afin de garantir leur sécurité culturelle au travail et dans le cadre de la prestation de services juridiques.

En 2025-2026, AJO :

- a mis **l'eau** à l'honneur, thème retenu pour 2025. En septembre, le traitement de ce thème s'est concrétisé au moyen de la diffusion de renseignements sur l'histoire, les territoires et la vie en rapport avec les noms des cours d'eau ontariens repris pour baptiser les salles de réunion du bureau provincial de Toronto
- a offert au personnel d'AJO et des cliniques 12 séances de formation consacrées à des questions autochtones, notamment sur la reconnaissance du territoire, la Campagne Moose Hide et la question de l'auto-identification des Autochtones. Ces séances comptaient cinq heures agréées par le Barreau de l'Ontario au titre des exigences de professionnalisme et d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI);
- a maintenu la formation obligatoire de l'ensemble de son personnel au moyen du « parcours », un programme de sensibilisation et de formation aux cultures autochtones;
- a conçu huit ressources destinées au personnel sur des thèmes comme la protection de l'enfance autochtone, les questions de droit criminel touchant les Autochtones, les tribunaux des peuples autochtones, l'auto-identification et les femmes, les



Les affiches sur les cours d'eau rappellent que le nom de chaque salle de réunion évoque une histoire et un milieu vivant.



Le 16 mai 2026, le personnel d'AJO s'est réuni pour regarder la diffusion en direct de l'allocation principale de la Campagne Moose Hide

filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+);

- a lancé le sondage sur l'intégration des Services aux Autochtones afin de recueillir directement les commentaires du personnel d'AJO sur ses besoins de formation, de collaboration et de formation juridique pour soutenir le Plan d'action.

## Résultats pour Dakota :

Pour Dakota, ces initiatives pourraient produire les résultats suivants :

- **Offrir une expérience plus sûre sur le plan culturel.** Les formations sur l'auto-identification, l'histoire des peuples autochtones et la réconciliation permettent au personnel et aux avocats d'AJO de mieux interagir avec Dakota, dans le respect et de manière adaptée.
- **Offrir des services juridiques bien éclairés.** Les ressources et les activités d'apprentissage aident le personnel et les avocats à comprendre le contexte plus large du vécu de Dakota et à lui offrir un soutien plus efficace.
- **Mieux répondre à des problèmes juridiques interdépendants.** La situation de Dakota peut soulever des questions en matière de droit criminel, de droit de la famille, de protection de l'enfance, de précarité du logement et d'accès au soutien communautaire. Un organisme disposant de ressources juridiques spécialisées sur les réalités autochtones sera à même de cerner ces besoins, qui se recoupent, pour mieux orienter Dakota vers les services appropriés.
- **Accroître la connaissance des réalités autochtones au sein de l'organisme.** Les initiatives qui valorisent les savoirs, les histoires et les cultures autochtones ainsi que les liens avec la terre et l'eau contribuent à une culture en milieu de travail qui reconnaît les perspectives autochtones. Elles créent un milieu où l'identité de Dakota et ses liens communautaires sont respectés et pris en compte.
- **Garder le cap sur l'amélioration continue de la prestation des services.** Le sondage sur l'intégration des Services aux Autochtones permet au personnel de cerner les lacunes au chapitre des connaissances, de la formation et de la collaboration. À mesure qu'AJO tire des enseignements des commentaires de son personnel pour mieux adapter ses programmes, les clients comme Dakota bénéficient de services qui évoluent en fonction des besoins des Autochtones.

## Incidence sur Dakota

L'investissement d'AJO dans l'excellence organisationnelle augmente les chances que

Dakota fréquente un personnel et des avocats qui comprennent le contexte de sa situation, communiquent dans le respect de sa culture et disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour lui offrir une aide juridique efficace. Cette sécurisation de l'expérience, dans la bienveillance, aidera Dakota à faire confiance au système de justice et à accéder à des services répondant tant à son problème juridique immédiat qu'à ses besoins au sens large, comme parent autochtone et membre de sa collectivité.

## Attirer des talents et les garder

Pour AJO, ce terme signifie formuler une stratégie ayant pour but d'attirer, de retenir et de soutenir des employés compétents et des fournisseurs de services juridiques de qualité et culturellement adaptés aux clients autochtones.

En 2025-2026, AJO :

- a créé Maamwi, un cercle informel d'employés autochtones. Des rencontres libres et des activités culturelles et de cohésion d'équipe ont permis aux membres du personnel autochtones de se rencontrer et de mieux se connaître;
- a reconduit pour une troisième année WAAWIYE, son programme de mentorat autochtone. Des employés autochtones d'AJO ont été jumelés à des collègues autochtones chevronnés d'AJO et d'autres organismes afin de renforcer leurs liens communautaires, de recevoir des conseils de carrière ancrés dans les valeurs et les cultures autochtones et de bâtir une communauté de pratique autochtone;
- a participé à des activités de réseautage et de recrutement destinées aux Autochtones dans les facultés de droit Bora Laskin de l'Université Lakehead, de l'Université du Manitoba, de la University of Windsor, d'Osgoode Hall à la York University et de la University of Alberta;
- a encadré des étudiants en droit d'Osgoode Hall au concours national de plaidoirie en droit autochtone Kawaskimhon, qui intègre les traditions juridiques autochtones, le droit fédéral, provincial et international ainsi que des notions de règlement des différends;
- a créé un poste de conseiller aux relations avec les Autochtones, consacré au développement des relations et à la prise en compte des besoins des clients partout dans



En septembre 2025, des membres de Maamwi, des Services aux Autochtones, du Bureau de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance d'AJO et de l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres ont participé à une activité de perlage au bureau provincial.

la province;

- a embauché des étudiants d'été et des stagiaires en droit pour soutenir les Services aux Autochtones;
- a établi une collaboration fructueuse avec le programme de stages externes de la faculté de droit de la University of Windsor. Les étudiants sont accueillis à AJO pendant un semestre pour découvrir l'organisme et les Services aux Autochtones et nous soutenir dans notre travail.



La University of Windsor a accueilli le concours national annuel de plaidoirie en droit autochtone Kawaskimhon en mars 2026.

## Résultats pour Dakota :

Pour Dakota, ces initiatives pourraient produire les résultats suivants :

- **Faciliter l'accès à du personnel autochtone et à des fournisseurs de services sensibilisés aux réalités culturelles.** En recrutant des étudiants en droit, des stagiaires et des professionnels du droit autochtones, AJO accroît sa capacité à offrir des services qui tiennent compte des perspectives et des vécus autochtones. Dakota a ainsi davantage de chances de recevoir les conseils juridiques d'une personne qui comprend les réalités de sa communauté, son parcours familial et ses difficultés.
- **Assurer une représentation juridique de qualité supérieure.** Le mentorat et le perfectionnement professionnel aident le personnel et les avocats autochtones à renforcer leurs compétences et leurs aptitudes en leadership. Dakota peut compter sur une équipe juridique mieux outillée pour défendre ses intérêts, comprendre les services Gladue et l'orienter vers un soutien approprié.
- **Former des professionnels du droit ancrés dans les traditions et les perspectives juridiques autochtones.** La participation d'AJO à des initiatives comme le concours national de plaidoirie en droit autochtone Kawaskimhon permet aux futurs avocats de découvrir le règlement des différends par consensus ainsi que les traditions et les fondements juridiques autochtones. Elle encourage l'acquisition d'une culture juridique qui valorise la guérison, les relations et les solutions communautaires, susceptibles de mieux répondre aux besoins de Dakota.
- **Renforcer les liens communautaires.** Le poste de conseiller aux relations avec les Autochtones et les liens avec les facultés de droit et les réseaux autochtones permettent à AJO de consolider ses partenariats avec les collectivités et les organismes autochtones

de l'Ontario. Ces liens peuvent faciliter l'accès de Dakota à des ressources, à du soutien et à des services d'orientation adaptés à sa culture.

- **Assurer la pérennité des services juridiques aux Autochtones.** Les investissements dans le recrutement, le mentorat et les stages étudiants renforcent les connaissances institutionnelles et organisationnelles, contribuent à constituer un réseau de membres du personnel et ouvrent des voies aux futurs professionnels du droit autochtones. Les clients autochtones comme Dakota pourront ainsi continuer de recevoir des services juridiques adaptés à leur culture dans les années à venir.

## Incidence sur Dakota

Grâce à ces efforts, Dakota a davantage de chances de recevoir l'aide d'avocats et de membres du personnel qui comprennent le contexte plus large de son vécu, communiquent dans le respect de sa culture et s'engagent à offrir des services juridiques de qualité aux clients autochtones. Le développement des connaissances institutionnelles et le renforcement des liens de l'organisme avec le personnel et les collectivités autochtones peuvent aider les clients comme Dakota à se sentir plus en sécurité, mieux compris et plus confiants dans leurs démarches au sein du système juridique.

## Motivation des collectivités et du secteur de la justice

Pour AJO, ce terme signifie de faire en sorte que les Services aux Autochtones jouent un rôle de premier plan dans la modernisation du secteur de la justice et d'améliorer la coordination et l'efficacité des services au moyen de partenariats avec les collectivités et organismes autochtones et des acteurs du secteur de la justice.

En 2025-2026, AJO :

- a renouvelé son entente de service avec le Nokiiwin Tribal Council afin que les membres des communautés représentées par ce conseil reçoivent une aide adaptée à leur culture pour présenter leurs demandes d'aide juridique;
- a renouvelé son entente de service avec Aboriginal Legal Services pour soutenir les services en droit relatif à la pauvreté, en droit criminel et en droit de la protection de l'enfance offerts aux clients autochtones de la région du



De gauche à droite : Rebecca Hammond, Fallon Melander et Lisa Bernstein, d'AJO, en visite dans la Première Nation de Pikangikum pour discuter du soutien offert en matière d'aide juridique.

Grand Toronto. Ce renouvellement comprend du financement supplémentaire pour élargir les services juridiques en protection de l'enfance;

- a continué à financer et à collaborer avec Nishnawbe-Aski Legal Services afin que les services d'aide juridique demeurent accessibles dans le Nord de l'Ontario.
- a continué à financer et à collaborer avec le programme de justice communautaire de la Fédération ontarienne des centres d'amitié autochtones.
- s'est concentrée sur les initiatives en matière de justice dans le Nord, notamment en dotant en personnel les tribunaux de justice réparatrice et le Centre de justice de Kenora.
- a participé aux ateliers sur la gestion des dossiers organisés par la Cour de justice de l'Ontario dans toute la province afin d'améliorer les services destinés aux Autochtones au sein du système de justice.
- a participé à des réunions avec plusieurs collectivités des Premières Nations et des organismes autochtones pour répondre aux besoins locaux, en partenariat avec les bureaux de district;
- s'est associée à la faculté de droit de la University of Windsor pour sonder les avocats inscrits au tableau des affaires relevant du droit de la protection de l'enfance au sujet des ressources et des méthodes d'apprentissage portant sur les nouvelles dispositions législatives fédérales;
- a mené un sondage auprès de ses partenaires communautaires autochtones, dont les organismes autochtones de services juridiques, pour connaître leur perception des Services aux Autochtones en tant que collaborateurs et trouver des pistes d'amélioration.



De gauche à droite : Andreas Asmus, la juge McCabe, Aileen Page, Fallon Melander et Lisa Bernstein, d'AJO, en visite à la Clinique juridique communautaire Timmins-Témiskamingue

## Résultats pour Dakota :

Pour Dakota, ces initiatives pourraient produire les résultats suivants :

- **Améliorer l'accès à des services juridiques adaptés à la culture.** Les accords de service avec les organismes autochtones de services juridiques et les partenaires communautaires autochtones augmentent les chances que Dakota obtienne des services

juridiques qui tiennent compte des cultures, des traditions et des réalités communautaires autochtones. Dakota pourra ainsi ressentir un meilleur soutien et un moindre isolement dans ses démarches pour cheminer dans le système juridique.

- **Mieux soutenir les personnes dont les problèmes juridiques sont interdépendants.** Les besoins juridiques de Dakota dépassent peut-être l'accusation criminelle pour avoir trait des questions de protection de l'enfance, de logement, d'instabilité financière et d'accès au soutien social. Les partenariats avec des organismes comme Aboriginal Legal Services contribuent à offrir aux clients un soutien plus global pour un ensemble de problèmes juridiques et non juridiques.
- **Renforcer les liens avec les ressources communautaires autochtones.** En travaillant directement avec les Premières Nations, les organismes autochtones et la Métis Nation of Ontario, AJO facilite le renvoi effectué entre les services juridiques et celles et ceux qui offrent un soutien communautaire. Dakota peut ainsi accéder à des programmes, à du soutien culturel, à des ressources pour les parents et à des liens communautaires favorisant sa stabilité et son bien-être.
- **Mieux adapter les services à l'enfance et à la famille.** Le renouvellement du financement et le renforcement des services de protection de l'enfance permettent, si des préoccupations surviennent au sujet de la fille de Dakota, de faire appel à des avocats et à des organismes mieux outillés pour fournir des conseils juridiques et défendre ses intérêts dans le respect de sa culture et de l'importance de préserver les liens des enfants autochtones avec leurs familles, leurs communautés et leurs cultures.
- **Instaurer des services façonnés par des voix autochtones.** Les sondages et les consultations auprès des partenaires communautaires autochtones permettent à AJO d'entendre directement les organismes qui servent les Autochtones. Leurs commentaires contribuent à améliorer les services pour qu'ils reflètent davantage le vécu et les besoins des clients comme Dakota.
- **Instaurer un système juridique qui comprend mieux les réalités autochtones.** La collaboration avec les partenaires communautaires, les organismes autochtones, les fournisseurs de services juridiques et les facultés de droit accroît les connaissances et la sensibilisation dans l'ensemble du secteur de la justice. Les professionnels que rencontre Dakota sont ainsi plus enclins à comprendre les obstacles systémiques, les répercussions de l'histoire et les facteurs culturels pertinents dans son dossier.

## Incidence sur Dakota

Grâce à la mobilisation des collectivités et du secteur de la justice par AJO, Dakota peut compter sur un réseau de soutien coordonné pour l'accompagner dans le système de

justice. Ses chances augmentent pour qui est de son aiguillage vers des services juridiques adaptés à sa culture, des ressources communautaires et des organismes autochtones qui comprennent sa situation et peuvent répondre à ses difficultés juridiques immédiates comme à ses besoins à plus long terme en tant que parent autochtone et membre de sa collectivité.

---

## **Regard sur l'avenir**

### **Lancement du cours sur l'accès à la justice et à l'aide juridique en Ontario à la Faculté de droit Bora Laskin de l'Université Lakehead**

*Septembre 2026*

Prenant appui sur le mandat d'AJO et sa mission de service public, que fixe la loi, ce nouveau cours permettra aux étudiants de découvrir la prestation des services d'aide juridique en Ontario. Une attention particulière sera accordée aux Services aux Autochtones d'AJO, premiers services de ce type au sein d'un régime d'aide juridique canadien. Les étudiants seront en mesure de comprendre la manière dont la prestation de services juridiques peut soutenir la réconciliation grâce à des approches fondées sur les relations qui privilégient le respect, la réciprocité, la sécurité culturelle et la collaboration avec les collectivités autochtones.

### **Ouverture du tribunal des peuples autochtones de Hamilton**

*Septembre 2026*

Le tribunal des peuples autochtones de Hamilton est le fruit d'une collaboration entre les collectivités autochtones et la Cour de justice de l'Ontario visant à remédier à la forte surreprésentation des Autochtones dans le système de justice criminelle. Il vise à offrir une démarche judiciaire culturellement adaptée, réparatrice, globale et axée sur le soutien, qui privilégie la guérison et la réadaptation tout en maintenant la responsabilisation et la responsabilité.

### **Colloque sur la formation juridique et la protection de l'enfance autochtone sous le régime de la Loi**

*Les 29 et 30 octobre 2026*

*Just Relations, Shared Responsibility* est un projet mené conjointement par la faculté de droit de la University of Windsor et AJO, plus particulièrement les Services aux Autochtones. Un

colloque réunira à Thunder Bay des représentants des régimes d'aide juridique et des universitaires en droit de partout au Canada pour examiner l'évolution du droit de la protection de l'enfance sous le régime de la loi fédérale.

## **Lancement d'activités d'apprentissage et de perfectionnement des Services aux Autochtones au moyen de dîners-causeries**

*Tous les deux mois en 2026-2027*

Dans le cadre de l'engagement d'AJO envers les clients et les collectivités autochtones, les Services aux Autochtones ont lancé une série de dîners-causeries à l'intention du personnel et des avocats de l'organisme. Plusieurs donnent droit à des heures de formation professionnelle continue (FPC). Ces activités offrent à l'organisme une occasion privilégiée d'approfondir des domaines du droit en essor qui touchent les besoins des clients et des collectivités autochtones

## **Lancement de la conférence de Hamilton consacrée à la guérison autochtone en protection de l'enfance**

*Janvier 2027*

La conférence de Hamilton consacrée à la guérison autochtone en protection de l'enfance place les enfants et les familles autochtones, les Aînés, les gardiens et les passeurs du savoir, la culture et la collectivité au cœur des décisions en protection de l'enfance. Il en est ressorti un processus collaboratif réunissant les collectivités autochtones, les organismes de bien-être de l'enfance, les professionnels du droit et les tribunaux. Les Services aux Autochtones et d'autres membres du personnel d'AJO à Hamilton sont fiers de le soutenir depuis ses débuts. Le lancement est prévu en janvier 2027



Le logo du projet Just Relations, Shared Responsibility a été conçu par l'artiste ojibwée-crie Jessica Cook



Le comité de planification de la Conférence de guérison autochtone de Hamilton, dont deux membres des Services aux Autochtones

## Expansion of RJ Courts

AJO continuera à apporter son appui à l'élargissement des tribunaux pour Autochtones, des tribunaux de justice réparatrice et des centres de justice en établissant des partenariats et en améliorant l'accès à des services juridiques adaptés à la culture et ancrés dans la collectivité pour les clients des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

## Voici l'équipe

---



**Fallon Melander**  
Vice-présidente associée



**Rebecca Hammond**  
Avocate, politiques



**Saga Williams**  
Conseillère spéciale



**Jamie Holmes**  
Avocate, politiques



**Nawalka Geeshy Meegwun**  
(dit Lyndon George)  
Conseiller, relations avec les  
Autochtones



**Marierose Talla**  
Conseillère, Programmes  
autochtones

*Nous remercions tout spécialement les personnes suivantes pour leur contribution au cours de l'année :*

- Kristen Jeavons, conseillère aux relations avec les Autochtones (actuellement en congé de maternité)
- Dounia Nakkoubi, conseillère en programmes autochtones (actuellement en congé de maternité)
- Hannah Johnson, stagiaire en droit, 2025-2026
- Jigme Tsering, étudiante du programme d'été Debwewin, 2025
- Zara Azad, étudiante du programme d'été Debwewin, 2026



LEGAL AID ONTARIO  

---

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

## **Legal Aid Ontario**

20, rue Dundas Ouest, bureau 730  
Toronto (Ontario) M5G 2H1  
1 800 668-8258  
[media@lao.on.ca](mailto:media@lao.on.ca)  
[www.legalaid.on.ca](http://www.legalaid.on.ca)